



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

école des hautes études en santé publique

Question écrite n° 5699

Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question écrite posée le 3 octobre 2006, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les recommandations exprimées dans le rapport intitulé « Fonder l'école des hautes études en santé publique. » Il est notamment recommandé de laisser ouverte pour les instances de l'école des hautes études en santé publique (EHESP) la réflexion sur les modalités de l'insertion de l'École nationale de santé publique actuelle dans l'EHESP. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5699

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5940

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)